



Date : 05 mars 2021

Titre : Construction en usine d'un poste de garde modulaire et d'une unité de tri du courrier modulaire

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 21-187938

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

ADDENDA N° 1

1. REQUEST FOR QUALIFICATION (RQ)

DELETE:

1.8. Les entrepreneurs capables et intéressées doivent transmettre leur offre technique, par courriel, à l'adresse realproperty-contracts@international.gc.ca au plus tard à 14 h (heure normale de l'Est) le 11 mars 2021.

INSERT:

1.8. Les entrepreneurs capables et intéressées doivent transmettre leur offre technique, par courriel, à l'adresse realproperty-contracts@international.gc.ca au plus tard à 14 h (heure avancée de l'Est) le 18 mars 2021.

2. REQUEST FOR QUALIFICATION (RQ)

SUPPRIMER :

1.18. Les demandes de renseignements et questions doivent être reçues par le 05 mars 2021 pour laisser suffisamment de temps pour répondre.

INSÉRER :

1.18. Les demandes de renseignements et questions doivent être reçues par le 12 mars 2021 pour laisser suffisamment de temps pour répondre.

3. 6. EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PRÉQUALIFICATION

SUPPRIMER :

6.2 Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets, achevés après le 1er mars 2018, dans lequel il a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure conçus et construits par le soumissionnaire.

INSÉRER :

6.2 Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets, achevés après le 1er mars 2015, dans lequel il a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure conçus et construits par le soumissionnaire.

4. 6. EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PRÉQUALIFICATION

SUPPRIMER :

iii. BS EN 356:2000 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles)

INSÉRER :

iii. BS EN 356:2000, DIN EN 356, ou DIN EN 1627-1630 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles) Exception : pour cette catégorie, au moins un des trois projets doit avoir incorporé un vitrage conforme à la norme BS EN 356: 2000, DIN EN 356, ou DIN EN 1627-1630. Il est acceptable que les deux autres projets satisfassent à des normes comparables (par exemple ISO, ASTM, etc.) à la norme Eurocode.

5. ANNEXE B – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRESUPPRIMER :

SUPPRIMER :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements ci-dessous au sujet d'un projet achevé après le 1er mars 2018 dans lequel il a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure construits par le soumissionnaire.



INSÉRER :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements ci-dessous au sujet d'un projet achevé après le 1er mars 2015 dans lequel il a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure construits par le soumissionnaire.

6. ANNEXE B – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRESUPPRIMER :

SUPPRIMER :

iii. BS EN 356:2000 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles

iii. BS EN 356:2000, DIN EN 356, ou DIN EN 1627-1630 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles). Exception : pour cette catégorie, au moins un des trois projets doit avoir incorporé un vitrage conforme à la norme BS EN 356: 2000, DIN EN 356, ou DIN EN 1627-1630. Il est acceptable que les deux autres projets satisfassent à des normes comparables (par exemple ISO, ASTM, etc.) à la norme Eurocode.

7. ANNEXE B – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRESUPPRIMER :

SUPPRIMER :

Date d'achèvement :

(doit être postérieure au 1er mars 2018)

INSÉRER :

Date d'achèvement :

(doit être postérieure au 1er mars 2015)

8. ANNEXE B – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRESUPPRIMER :

SUPPRIMER :

Ce projet comportait-il des éléments (dans les fenêtres) offrant une résistance contre les tentatives d'entrée par effraction conformes à un niveau de la norme BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing?

INSÉRER :

Ce projet comportait-il des éléments (dans les fenêtres) offrant une résistance contre les tentatives d'entrée par effraction conformes à un niveau de la norme BS EN 356:2000, DIN EN 356, ou DIN EN 1627-1630 Standards for Security Glazing?

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.